Fédération Francophone de Karaté et Arts Martiaux Affinitaires asbl
**F.F.K.A.M.A.**
Rue de Namur, 84
5000 NAMUR

# Assemblée Générale Extraordinaire FFKAMA

## Namur – le 21/05/2022

1. **Ouverture – Vérification des pouvoirs des délégués ( Quorum )**

Le Président, Olivier MAHAUDEN, ouvre la séance à 14h50 après vérification de toutes les licences / procurations et le comptage des procurations.

**Membres du Conseil d'Administration FFKAMA** :

Présents : Olivier Mahauden, Eddy Quaino, Christophe Liemans, Clarisse Locoge, et Jean-Paul Tornatore.

Sont excusés : Muriel Vanderhaeghen, Thierry Willems, Vincent Leduc et Pascal Moreau

Sont absents : /

**Secrétaire FFKAMA :** Erika GENOT.

- Sur un total de 33 cercles membres effectifs disposant d'un droit de vote à la présente Assemblée sont présents ou représentés par procuration. Le quorum n'étant pas requis, l'Assemblée Générale peut se tenir valablement.

2. **Allocution du Président**

Le Président, Olivier Mahauden, souhaite la bienvenue aux participants et profite de l'occasion de pour remercier les partenaires qui ont permis à la fédération d'évoluer durant une année très particulière liée à la pandémie de Covid19.

3. **Approbation des procès-verbaux de l'AG du 27-06-2020 et AG du 12-09-2021**

Le procès-verbal a été transmis à tous les cercles et sont également repris sur le site internet de la FFKAMA.

Nous n'avons reçu aucune remarque sur les procès-verbaux de l'assemblée générale de l'année 2021.

**DECISION :**

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité des voix (33/33) des membres présents ou représentés au sein de l'assemblée générale.

## 4. Rapport du Secrétaire Général 2021

Le Secrétaire Général expose les statistiques de la Fédération en termes de cercles / affiliés et profite pour faire l'état des lieux de la situation des licences durant la période COVID.

La relation est faite concernant les diverses organisations mises sur pied par la Fédération pour permettre de développer tous les aspects de notre art, soit la partie pratiquante mais aussi la partie sportive.

Le rapport moral reprend également les activités des diverses commissions au sein de la FFKAMA et est transmis à l'ADEPS.

## 5. Rapports d'activités de la trésorière avec présentation du bilan et des comptes 2021

La trésorière présente les comptes de l'exercice 2021 clôturé au 31/12/2021 dont le détail a été transmis à l'ensemble des cercles préalablement à l'assemblée générale.

Après échanges et explications donnés, la trésorière propose d'approuver les comptes en tenant compte des remarques formulées par les vérificateurs aux comptes.

**DECISION :** Les comptes sont approuvés à l'unanimité des voix (33/33) des membres présents ou représentés au sein de l'assemblée générale.

## 6. Rapport des vérificateurs aux comptes, approbation des comptes 2021 et vote de la décharge aux administrateurs.

Lecture du rapport de la société FIGEXCO et de Monsieur Marc Hollanders lequel sera joint au procès-verbal de l'assemblée générale.

**DECISION :** Les comptes sont approuvés à l'unanimité des voix (33/33) des membres présents ou représentés au sein de l'assemblée générale.

## 7. Présentation et approbation du budget 2022

Le point est présenté par la trésorière, Clarisse Locoge, qui explique les différents postes du budget 2022 de la Fédération.

**DECISION :** Le budget est approuvé à l'unanimité des voix (33/33) des membres présents ou représentés au sein de l'assemblée générale.

## 8. Statut : Adaptations suite à la modification de la législation

Conformément au mandat reçu par l'assemblée générale du 27 juin 2021, les démarches ont été effectuées afin de mettre en conformité les statuts pour donner suite aux modifications législatives dans le cadre de la gestion des sociétés et des associations. Le travail a été réalisé en collaboration avec l'expertise de l'AISF. Nous noterons également une modification du décret visant le subventionnement des Fédérations sportives reconnues à savoir qu'à partir de 2024, il y aura une obligation de représentativité d' 1/3 minimum de l'autre genre au sein du conseil d'administration. Cette modification est déjà inscrite dans la modification des statuts.

Après échange de vue, il est procédé au vote.

**DECISION :** L'assemblée générale approuve à l'unanimité des voix (33/33) des membres présents ou représentés au sein de l'assemblée générale.

## 9. ROI : Adaptations suite à la modification de la législation

Conformément au mandat reçu par l'assemblée générale du 27 juin 2021, les démarches ont été effectuées afin de mettre en conformité le règlement d'ordre intérieur (ROI) pour donner suite aux modifications législatives dans le cadre de la gestion des sociétés et des associations. Le travail a été réalisé en collaboration avec l'expertise de l'AISF.

Après échange de vue, il est procédé au vote.

**DECISION :** L'assemblée générale approuvé à l'unanimité des voix (33/33) des membres présents ou représentés au sein de l'assemblée générale.

## 10. Liste des cercles démissionnaires

Le point est présenté par le Président qui donne lecture des cercles démissionnaires dont la liste sera jointe au procès-verbal.

**DECISION :** Sur base des règlements, l'assemblée déclare à l'unanimité des voix des membres présents ou représenté les cercles démissionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se clôture à 16h35.

Fait à Namur, le 21 mai 2022.

| | |
|---|---|
| Pour la FFKAMA,<br>Le Secrétaire Général, | Pour la FFKAMA,<br>Le Président, |
| Eddy QUAINO | Olivier MAHAUDEN |

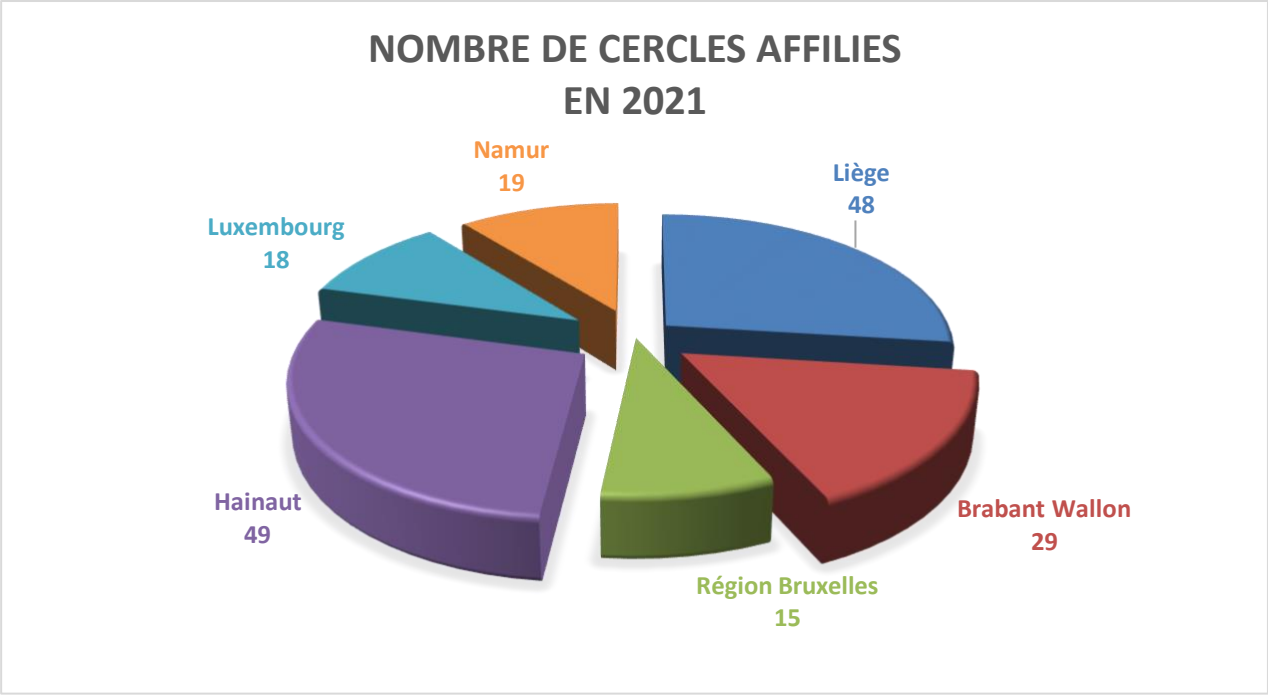
NOMBRE DE CERCLES AFFILIES
EN 2021
Namur
19
Liège
48
Luxembourg
18
Hainaut
49
Brabant Wallon
29
Région Bruxelles
15

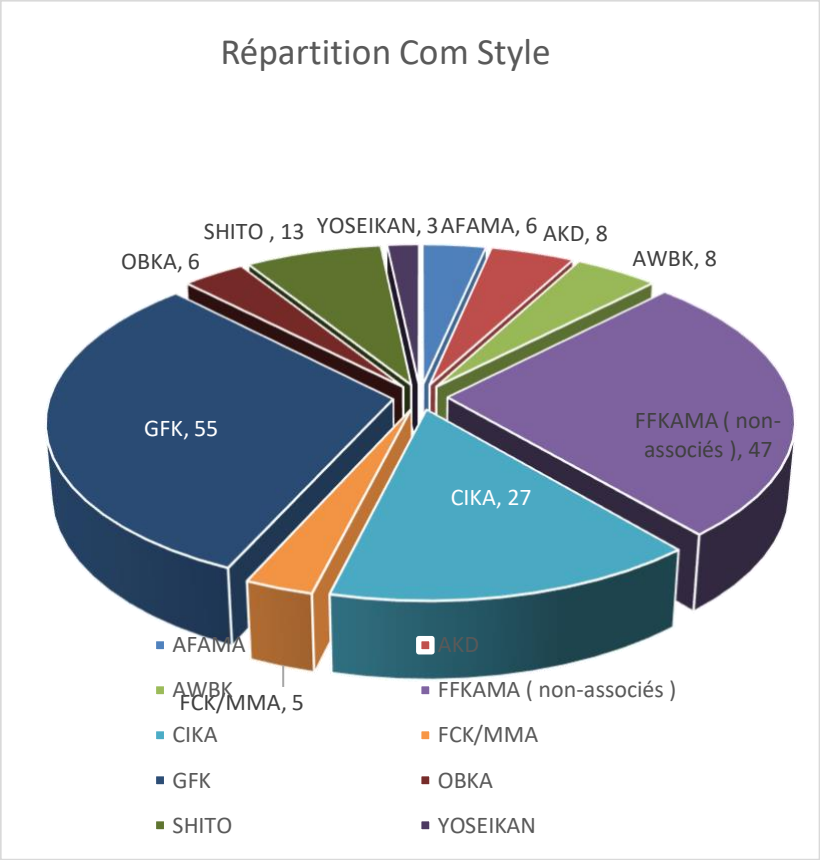
Répartition Com Style
SHITO , 13
YOSEIKAN, 3
AFAMA, 6
AKD, 8
AWBK, 8
OBKA, 6
GFK, 55
FFKAMA ( non-associés ), 47
CIKA, 27
FCK/MMA, 5
AFAMA
AKD
AWBK
FFKAMA ( non-associés )
CIKA
FCK/MMA
GFK
OBKA
SHITO
YOSEIKAN

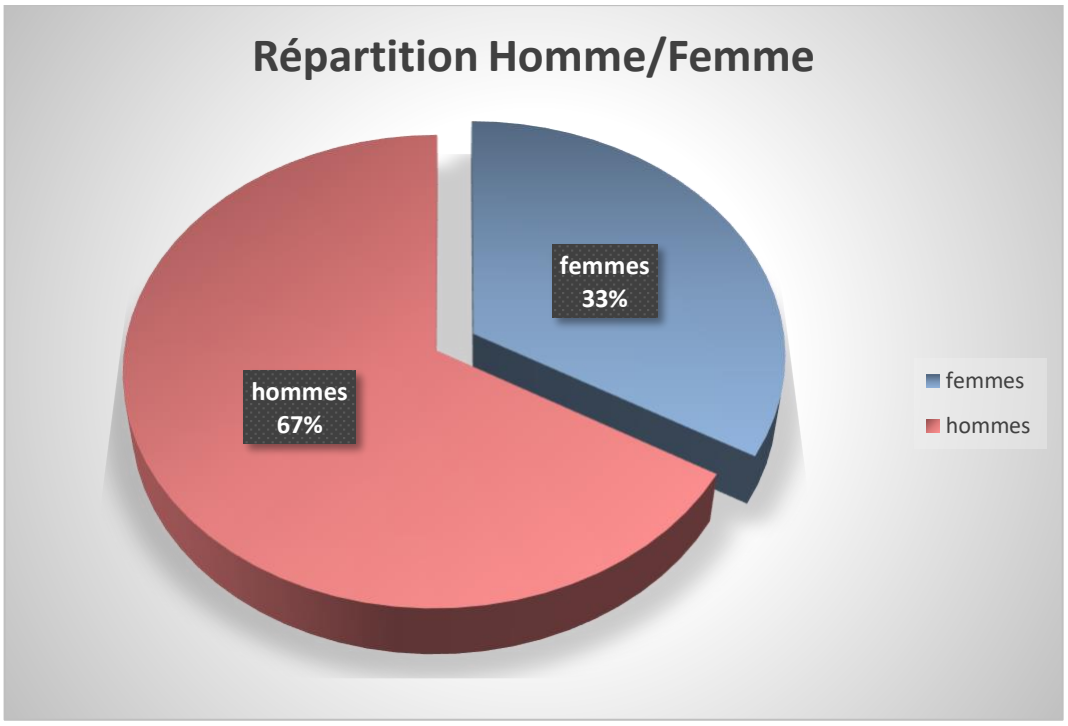
Répartition Homme/Femme
femmes
33%
hommes
67%
femmes
hommes

**A l'attention des Membres de l'Assemblée Générale**
**Fédération Francophone de Karaté ASBL**

Ma mission a consisté en une revue limitée de l'année 2021 et de la situation arrêtée à fin 2021, à l'examen des pièces communiquées. Il ne s'agit pas d'une mission de certification ou de redressement des comptes.

La gestion administrative et financière de l'ASBL est bien maîtrisée, notamment, grâce au respect de procédures strictes renforcées depuis 2020.

Sur le plan formel, j'ai formulé quelques remarques concernant le reclassement de certaines dépenses reprises en non-récurrentes plutôt qu'en charges d'exploitation, et la présentation des comptes d'immobilisés qui devraient reprendre la valeur historique.

Au moment de conclure ce rapport, je n'ai pas reçu de situation adaptée en intégrant ces recommandations.

Quoiqu'il en soit, ces commentaires ne concernant que la forme et non le fond, cela n'a pas d'impact global sur la situation, et je recommande aux membres de l'assemblée d'approuver les comptes 2021 tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.

Fait à Seraing, le 26 mars 2022

Marc HOLLANDERS
Expert-comptable certifié
ITAA 10.654.943